osat nes:

un orahipiez-

lui que erlans

rien , la les-

de en-

lé-

on-

ar-

ine r la cla-

cri ce

ur-

nps

rle

ol-

He-

ux

ler

de-

fait

res

ine

au

de

lue

et;

le

ecvoi

re-

rlé

un

lée

er

ier

les

OURNAL GÉNÉRAL RANC E F

Du Jeudi 5 Juillet 1792.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

Nous prévenons MM. les souscripteurs que l'abonnement pour la province est de 36 liv. pour un an, 18 liv. pour six mois, et 10 liv. pour trois mois. Nous les prions de ne point nous faire passer de billets patriotiques, parce qu'ils n'ont point cours à Paris, et que nous serions conséquemment obligés de les leur renvoyer.

NOUVELLES.

De Londres, le 29 juin.

On a été indigné ici en apprenant les détails de l'affreuse journée du 20. Votre lord maire n'est pas en odeur de sainteté à Londres; on ne souffiroit pas dans la cité un pareil magistrat! que deviendroit alors l'ordre? que deviendroit la justice? où seroit la paix pour le citoyen? où seroit la décence sous l'empire d'un individu, qui se plaît à outrager ce qu'il y a de plus saint? Les horreurs qui se commettent journellement en France, sont une leçon terrible contre l'insurrection.

Hier le comte de Chatam, frère de M. Pitt, accompagné de Mrs Smith, Neville, du lord Hood et du commodore Gardner ont été à Nordwick, où ils ont examiné les préparatifs, fait par le gouvernement pour l'escadre d'observation. Ils ont paru bien contens de toutes les mesures adoptées par les commissaires ordonnateurs.

Les personnes qui semblent savoir ce qui se passe dans les cabinets de l'Europe, sur-tout dans le nôtre, pensent que l'Angleterre deviendra médiatrice armée, entre les puissances belligérantes; et que, si elles s'obsnent à s'entretuer, elle se mettra du côté de la justice, pour faire pencher sa balance, par conséquent contre le club des jacobins, qui a suscité la guerre. Ce seroit digne des nation, qui, en se mêlant de la guerre in-testine de l'Amérique, a la première conseillé à un peuple de se révolter contre son

souverain légitime.

Les gens du prince français (le duc d'O...) se plaignent qu'ils ne recoivent plus leurs gages, son hôtel, dans Park-lane, est assie-gé de créanciers; ce n'est pas que l'on pense qu'il sera tué à la guerre, (parce qu'on sait par expérience qu'il ne s'y expose pas) mais parce que l'on est persuadé qu'il ne reverra plus Londres, abandonné comme il est de tous les honnêtes gens. Ses domestiques ici n'en sont pourtant pas moins à plaindre.

Quand on parle à Mile d'Eon de l'offre qu'elle a faite dernièrement à l'assemblée nationale, elle répond : « J'ai voulu plaisanter ces messieurs. Je gage cependant qu'ils se sont énorgueillis d'avoir reçu une lettre d'une femme de condition. Il y a parmi eux un de mes anciens laquais; il entre aujourd'hui dans la voiture; il y a quinze ans qu'il se trouvoit fort honoré de se mettre derrière.

La lettre de M. Lukner au ministre de la guerre est une pièce trop importante pour que nous hésitions, malgré sa longueur, à la donner toute entière. On verra jusqu'à quel point la passion aveugloit M. Gensonné, lorsqu'après en avoir entendu la lecture il s'écria, que le complot étoit enfin consommé, Anglais d'empêcher la ruine totale d'une et qu'il n'y avoit plus qu'à en punir les auteurs, il désignoit principalement M. Lajard qui n'est nullement inculpé dans la lettre de M. Lukner. Mais il est l'ami de Lafayette, et ce crime va attirer sur sa tête
toutes les foudres des jacobins.— En lisant
attentivement cette lettre, on verra percer
le mécontentement de M. Lukner. On assure qu'en rentrant dans Lille, il a brisé
son épée et maudit son destin qui l'avoit
porté à se couvrir d'opprobres sur la fin de

sa carrière:

Au quartier général à Menin, le 29 juin 1792, l'an 4° de la liberté, à 10 heures et demie du soir.

C'est d'après les dispositions prises et la certitude d'un grand mouvement dans le Brabant, que l'ancien ministère avoit décidé le roi à la guerre offensive. J'ai en conséquence fixé les moyens pour porter mon armée dans le pays ennemi. M. Lafayette s'est rapproché de Maubeuge, pour contenir les troupes campées sur Mons. J'ai placé un corps de cinq mille hommes à Maulde, pour tenir en échec les troupes postées à Tournay, et je me suis porté dans le pays enuemi, par Menin et Courtray, où j'ai réunis 4 mille

hommes.

Je suis dans la position de Menin; mon avant-garde est à Courtray; tout le pays entre Lamoy, Bruges et Bruxelles est couvert par mon armée et sans troupes ennemies. Malgré cela aucun mouvement ne s'effectue de la part des Belges; je n'entrevois pas même la plus légère espérance de l'insurrection si manifestement annoncée; et quand je serois encore maître de Grand et de Bruxelles, j'ai presque la certitude que le peuple ne se rangeroit pas plus de notre côté, quoiqu'en dise un petit nombre de personnes à qui peu importe le salut de la France, pourvu qu'ils puissent satisfaire leur ambition et leur fortune.

Lille et le canton de Rouloy ont défendu l'envoi de fourrages pour mon armée. Des paysans, par plusieurs reprises, ont tiré, aux environs de Menin, sur des patrouillles françaises. Mon avant-garde et ma réserve à Courtray sont harcelées par les ennemis qui se renforcent tous les jours vers Tournay, entre

Courtray et Gand.

Dans cette position, et avec 20 mille hommes, qui forment la totalité de mon armée, je ne puis que me maintenir devant l'ennemi, sans laisser Lille à découvert. Alors l'ennemi me coupe en marchant sur les derrières, et le seul parti qui me reste, dans le cas où une grande insurrection ne me seconderoit pas, seroit de me retirer vers Nieuport, Furnes et Dunkerque. Vous jugerez des inconvéniens d'un pareil mouvement. Dans ce moment je n'ai encore que

5 à 600 Belges.

Voilà, monsieur, ma position particulière; mais un objet de la dernière importance doit occuper essentiellement le conseil du roi. Ce qui me détermine encore d'une manière bien plus forte à un mouvement rétrograde, c'est la position de nos frontières : entre le Rhin et la mer, entre la Sambre et le Rhin il ne reste point de troupes, et la tête des colonnes ennemies s'avance dans l'électorat de Trèves, et non dans les Pays-Bas. M. Lafayette ne peut quitter sa position sans que mon armée se trouve en opposition à des forces doubles; alors Valenciennes et Lille sont à découvert. Voilà, monsieur, ce qui doit occuper le conseil du roi.

Quant à ce qui me regarde, mon unique pensée et toutes mes lumières ne cessent de se porter sur l'ensemble des moyens de défense entre Dunkerque et Sarrelouis. Depuis que je vois que les Belges ne se sont pas prononcés pour nous, j'y réfléchis jour et nuit, et n'ai trouvé qu'un seul moyen d'éviter un grand malheur à la France; c'est celui de retirer mon armée sur Valenciennes. Le moment devenant de jour en jour plus pressant, j'ai cru ne pas devoir attendre votre réponse concernant la position de mon armée; en conséquence je la ferai partir demain 30 pour Lille. Le premier jour au Chilly, le deuxième à Saint-Amand, le troisième à

Valenciennes.

J'envoie à la même heure, qu'à vous, monsieur, un courrier à l'armée de M. Lafayette, poùr lui faire part de ce mouvement: d'après cet avis, l'armée de M. Lafayette peut faire ses dispositions en conséquence, et se retirer dans la partie où il prévoit qu'il sera le plus nécessaire. Je prévois que ma démarche va exciter un essaim de mécontens et de calomnies contre moi.

Mes vues n'ont d'autre but que le bien, et je me croirois un traître à la patrie, si j'avois tenu une conduite différente dans les circonstances présentes. Je vous demande, monsieur, que vous soumettiez mes démarches et mes réflexions au roi et à son conseil, afin qu'il les juge; sans cela, comme j'ai eu l'honneur de vous le mander, je ne puis conserver le commandement de l'armée.

Signé, le maréchal de France général de l'armée Luckner. M. Delmas croyant « que l'instant étoit venu où i l'falloit dire tout ce qu'on savoit» a lu sa prétendue correspondance avec un officier de l'armée de Lukner. En voici l'extrait:

me

ers

ju-

ve-

lue

cu-

ace

du

na-

ro-

s:

la

ins

ys-

on

ion

et

ce

de de

dé-

uis

ro-

it,

un

de

10-

it,

ise

en

30

le

à

_a-

70-

a-

é-

il

é-

im

n,

si

les

le,

ar-

11-

ne

ne

R.

« De grands malheurs nous attendent si Lukner n'ouvre les yeux sur les intrigues qui l'en vironnent; il vient souvent des courriers de Lafayette. Mrs Charles Lameth, Mathieu - Montmorency et Berthier font beaucoup de mal; M. Biron fait bien des efforts pour suspendre la retraite vers Lille ... Une députattion de Bruges est venue prier Luckner d'avancer dans le pays, pour favoriser l'insurrection. Le maréchal s'est mis en en colère, a dit qu'il étoit trompé, qu'on lui avoit promis soixante mille homnies, et qu'il ne s'avanceroit que quand il les auroit.... Toute l'armée murmure, je ne réponds pas des événemens; le maréchal a fait impimer et distribuer avec profusion la proclamation du roi; elle a été reçue avec humeur des soldats.... Pusieurs régimens ont juré de ne pas abandonner les Belges; l'insurrection commence dans l'armée autrichienne; il ne faut pas encore désespérer... Lukner se laisse mener par Lafayette; on lui a fait croire que les Prussiens étoient à Gand; on le trompe comme on veut....»

JACOBINS.

Absurdités du dimanche 1er. juillet.

M. Sillery annonce que MM. Chartres, Hood et Bernonville n'ont pas voulu signer la lettre de Lukner. Un membre assure que M. de Breteuil est à Paris, et que M. de Lafayette a été vu le matin à Clichy, dans la maison de M. Ramond. Un cent-suisse (ci-devant) du roi a eu l'insolence de vouloir se débarrasser, aux Champs Elysées, d'une troupe de patriotes-sans-culottes qui lui donnoient des coups de bâton, parce qu'il avoit témoigné de la reconnoissance pour son maître.

Calomnies, injures atroces, répandues en torrens contre M. de Lafayette par MM. Santerre, Calon, Merlin et Collot-d'Herbois.

M. Girardin, canonnier de la garde nationale, lit une pétition qu'il doit présenter à l'assemblée nationale, pour lui demander un décret (anti-constitutionnel) qui autoirise les citoyens à monter leur garde sans uniformes: les officiers de son bataillon l'avoient empêché, le matin, de monter sa garde en bourgeois. On se récrie contre les épauletiers.

(747) étoit Un frère annonce, avec le sourire amer de la férocité, que les citoyens de la section de la fontaine de Grenelle, sur laquelle demeure M. de Lafayette, ont présenté une pétition revêcue de cent dix signatures, pour demander que ce général soit puni sévèrement, pour avoir, etc. etc. etc. On peut deviner les calomnies qui font la base de la pétition de ces jacobins. M. Merlin jette une ombre douloureuse sur ce tableau si riant pour l'aimable caverne. Il annonce qu'on veut emmener le roi et sa famille dans l'armée de Lafayette: peut-être ce soir, ajonte-t-il, pour frapper le peuple par le point le plus sensible, par ceux qu'il sait être de ses vrais amis, peut-être M. Pétion va-t il être suspendu de ses fonctions de maire, par le département,! Fort de sa vertu, de la justice de sa cause, il en sortira triomphant!.... Pas de doute!.... (Les tribunes tirent des mouchoirs en loques., et essuyent des yeux mouillés de larmes !.... Tableau touchant!)

Un marchand de chansons et sa femme, qui se permettoient de chanter des horreurs contre le roi et la reine et les autres autorités constituées, ont été arrêtés à Rambouillet. Un cultivateur, jacobin, écrit de cette ville, qu'il s'est porté défenseur officieux de ces infortunés, mais que s'étant présenté à la municipalité pour les réclamer, avec des souliers sans boucles, cette dernière circonstance lui a valu un procès criminel!... L'assemblée a la sottise de donner dans ce grossier mensonge, et de croire qu'on a intenté un procès criminel à un homme, parce qu'il n'avoit pas de boucles à ses souliers!....

On se retire, le cœur navré des tristes nouvelles qu'on a apprises, et la séance finit faute de nouveaux dénonciateurs.

Bulletin sommaire de Paris. — 5 juillet.

— Le directoire instruit le procès de la municipalité. — La dénonciation qui devoit être faite samedi par le conseil général de la commune a été remise au jeudi 5. — La section de la Croix-Rouge a nommé 32 commissaires, qui doivent proposer aux autres sections de décréter que leurs assemblées seront permanentes, que l'état-major sera licencié le plutôt possible, qu'il sera déclaré que le directoire a perdu la confiance des bons citoyens. — M. Joli, secrétaire de la municipalité, que le roi a d'abord nommé secrétaire de son conseil, puis ministre de la justice, ayant été loué par M. Pétion au moment où il donnoit sa démission de sa

général de la commune demanda l'impression du discours du maire et de la réponse de M. Joli. Je m'y oppose, s'écrie Manuel; M. Joli peut-il n'être pas coupable, puisqu'il a mérité les faveurs de la cour! Il occupe une place que je ne voudrois pas oc-cuper. — Manuel a été baffoué, et il a été décidé que les deux discours seroient imprimés. - La municipalité a fait annoncer par les journaux qui sont à sa dévotion, que ceux qui voudroient loger quelques-uns de leurs frères qui se rendent à Paris pour la fédération, pourroient s'adresser au parquet de la commune pour y indiquer leur de-meure. — Les jacobins disent hautement que le jour du 14 juillet sera le jour des vengeances. Plusieurs personnes émigrent de la capitale. Les plus riches vont en Angleterre. Paris néanmoins est toujours brillant, et les spectacles toujours pleins.

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Séance extraordinaire du mardi soir, 3 juillet.

L'assemblée, malgré l'opposition de quelques membres, entend la lecture de la rela-tion suivante, faite par un soldat de l'armée de M. Lukner.

« Nous nous retirons de Courtray ; des Autrichiens sont venus nous attaquer sur deux colonnes. Nous avons fait un mouvement, et tout de suite nous avons frappé tous ensemble. Eh! gare! gare! gare! sauve qui peut! Notre mousquetterie leur crachoit aux yeux. . . . Sauve qui peut! Les Autrichiens ont trouvé bon de nous tourner les talons et de gagner aux pieds, et notre cavalerie s'est mise à les accompagner poliment en les débarrassant, l'un d'un bras, l'autre d'un oreille. Nous avons en deux hommes tués et huit blessés; les ennemis ont eu 150 morts. - Nous avons rasé le château de l'évêque de Tournay. Cent trente maisons des faubourgs de Courtrai ont été brûlées. »

Deux maîtres de poste de Varennes, qui ont ramené le roi, sont venus présenter une pétition pour être payés de leurs voyages. Cette pétition, sollicitée à dessein par les jacobins, a donné occasion à MM. Charlier, Gensonné et Thuriot, de vomir les

(748)

place auprès de la municipalité, le conseil injures les plus grossières contre le roi. On est passé à l'ordre du jour.

Le département du Gard témoigne son horreur pour les outrages auxquels le roi a été expose dans la journée du 20 juin.

M. Carnot a fait décréter que les ci-devant gardes-françaises (qui les premiers ont levé l'étendard de la revolte), seroient employés dans la gendarmerie.

Un autre décret charge le pouvoir exécu-tif de faire évaluer la perte des Belges qui ont été incendiés à Courtray. La trésorerie remettra, provisoirement, 300 mille livres au ministre des affaires étrangères, pour les premières dépenses de ces indemnités.

Séance du mercredi, 4 juin.

M. Crétin propose un projet de décret pour la réduction des maisons religieuses, qui, dit-il, dans son style populaire, sont des bercails receptacles de prêtres réfrac-taires qu'il faut éparpiller. Le projet est applaudi et sera imprimé.

La commune de Grenoble fait présent de 15 mille livres à la nation, en observant que

la nation lui en doit 900 mille.

D'autres propositions peu importantes, et qui se réproduiront, ont été renvoyées aux comités,

M. le président annonce une lettre du roi.

Lettre du roi.

Je vous prie, M. le président, de prévez nir l'assemblee nationale que d'après les instances de M. Duranton, qui désire se retirer dans son pays, j'ai accepté sa démission, et j'ai nommé ministre de la justice M. Dejoly, que j'avois précédemment nommé secrétaire de mon conseil.

Signé LOUIS.

M. Jean de Brie a fait lecture de son projet de décret pour la sûreté générale de l'état. M. Lagrevolle a demandé que cette loi fût intitulée acte du corps législatif, afin d'éviter l'inconvénient du veto. En effet, co n'est qu'un avertissement a repris M, Lacroix, que le roi ne peut ni sanctionner ni vetoter. Entraînée par ce puissant raisonnement, l'assemblée a rendu un décret que nous donnerons demain.

Pour 158 liv. en assignats on a 100 liv. en argent, Louis d'or, 15 liv. 10 s.

L'Abonnement de ce Journal, qui paroit tous les jours, est de 30 hv. pour Paris, & 36 liv. pour la Province, port stanc, Le Bureau est rue neuve Saint-Augustin, Hotel de la Correspondance.